



COMPAGNIE D'ASSURANCE XL SPÉCIALITÉ

100, rue Yonge, bureau 1200
PARTICULIÈRES
Toronto, ON M5C 2W1

CONDITIONS

POLICY NUMÉRO
DPX 9447861

Aux fins de la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)*, ce document a été établi dans le cadre des opérations d'assurance au Canada de la Société La Compagnie d'assurance XL Spécialité.

CE CONTRAT CONTIENT UNE (DES) CLAUSE(S) POUVANT LIMITER LE MONTANT PAYABLE

Article 1	Assuré désigné:	Comme l'avenant 1
Article 2	Adresse postale:	Comme l'avenant 1
Article 3	Durée du contrat: Date de prise d'effet: Date d'expiration:	le 31 mars 2017 le 31 mars 2018 (00h01, heure locale à l'adresse postale ci-dessus)
Article 4	Limites de la garantie: Par réclamation: Par projet Montant total:	 250,000 \$ 500,000 \$ 20,000,000 \$
Article 5	Franchise:	NIL \$ Par sinistre
Article 6	Prime totale:	710,968.50 \$
Article 7	Date d'Anniversaire :	le 31 mars 2002
Article 8	En date de son émission, le présent contrat comprend la présente page des Conditions Particulières, IC(F)DEC(03/17), la Police d'Assurance Responsabilité Professionnelle, IC(F)(03/17) ainsi que les Avenants suivants : Avenant 1, Assuré Désigné	

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT VOTRE PRÉSENT CONTRAT ET EN DISCUTER AVEC VOTRE COURTIER

Émise et contresignée à **Toronto, Ontario** le 27 jour du mois de mars 2017.


Représentant autorisé de la Compagnie